

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Date d'émission: 11/28/2016 Date de révision: 08/11/2021 Version: 2.0

SECTION 1: IDENTIFICATION

1.1. IDENTIFICATION

Forme du produit : Mélanges
Nom du produit : Daraclean 236
Code du produit : Non disponible

1.2. UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES

Utilisation recommandée : Essais non destructifs.

1.3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fabricant	Distributeur
Magnaflux 155 Harlem Ave. Glenview, IL 60025 - USA T 847-657-5300	

1.4. NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE

Numéro d'urgence : CHEMTREC 800-424-9300

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

Les dangers indiqués pour ce SDS s'appliquent au produit à pleine concentration. En diluant le produit, les dangers seront réduits. Il est de la responsabilité de l'employeur ou de l'utilisateur de déterminer l'équipement de protection individuel et les mesures de sécurité nécessaires lors de l'utilisation du produit dilué.

Classification GHS

Eye Irrit. 2A

2.2. ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS07

Mention d'avertissement (GHS) :

: Attention

Mentions de danger (GHS) :

: Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (GHS) :

: Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

2.3. AUTRES DANGERS

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.4. TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

Non applicable

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. SUBSTANCE

Non applicable

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

3.2. MÉLANGES

Nom	Identificateur de produit	%
Acide nonanoïque	(n° CAS) 112-05-0	1 – 5
Triéthanolamine	(n° CAS) 102-71-6	1 – 5
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium	(n° CAS) 64-02-8	1 – 5

*Nom chimique, numéro CAS et/ou la concentration exacte ont été tenus au secret commercial

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : En cas d'irritation cutanée: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Ne PAS provoquer de vomissement à moins que cela ne soit demandé par le personnel médical. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Consulter un médecin en cas de malaise.

4.2. PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFÉRÉS

- Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
- Symptômes/lésions après ingestion : Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

4.3. INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. MOYENS D'EXTINCTION

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse.
- Agents d'extinction non appropriés : Eau.

5.2. DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

- Danger d'incendie : Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, Oxydes d'azote.
- Réactivité : Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. CONSEILS AUX POMPIERS

- Protection en cas d'incendie : Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1. PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

- Mesures générales : Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Le renversement de ce produit constitue un danger de glisser.

6.1.1. POUR LES NON-SECOURISTES

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. POUR LES SECOURISTES

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pas d'informations complémentaires disponibles

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

6.3. MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE

- Pour la rétention : Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.
- Procédés de nettoyage : Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone.

6.4. RÉFÉRENCE À D'AUTRES SECTIONS

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Mesures d'hygiène : Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer.

7.2. CONDITIONS NÉCESSAIRES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU STOCKAGE, TENANT COMPTE D'ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS

- Conditions de stockage : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à des températures variant entre 4 et 38 °C (40 et 100 °F).

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE

Acide nonanoïque (112-05-0)		
Non applicable		
Triéthanolamine (102-71-6)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)		
Non applicable		

8.2. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION

- Contrôles techniques appropriés : Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations chimiques, fumée, etc, sous les limites permises. Prévoir des rince-œil et des douches accessibles facilement.
- Protection des mains : Porter des gants appropriés.
- Protection oculaire : Porter un appareil de protection des yeux/du visage.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement : Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.
- Autres informations : Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES

- État physique : Liquide
- Apparence : Légèrement opaque
- Couleur : Liquide jaunâtre clair à pâle
- Odeur : Aucune donnée disponible
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : 7 - 8
- Point de fusion : Aucune donnée disponible

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de la vapeur	: 19 mm Hg à 20°C (68 °F)
Densité relative de la vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV : 10,23 g/l

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. RÉACTIVITÉ

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. STABILITÉ CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage.

10.3. POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. CONDITIONS À ÉVITER

Chaleur. Matières incompatibles.

10.5. MATIÈRES INCOMPATIBLES

Oxydants. Nitrites.

10.6. PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone, Oxydes d'azote.

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Acide nonanoïque (112-05-0)	
DL50 orale rat	> 2 g/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5997 mg/l (méthode OCDE 403)

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)	
DL50 orale rat	1658 mg/kg
DL50 orale	1210 mg/kg

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

Triéthanolamine (102-71-6)	
DL50 orale rat	4190 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 20 ml/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé pH: 7 - 8
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux pH: 7 - 8
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé

Triéthanolamine (102-71-6)	
Groupe IARC	3 - Inclassable

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/lésions après inhalation	: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Peut provoquer une irritation de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
Symptômes/lésions après ingestion	: Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des diarrhées.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. TOXICITÉ

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Acide nonanoïque (112-05-0)	
CL50 poisson 1	93,4 - 115 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	68 - 121 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss [static])

Triéthanolamine (102-71-6)	
CL50 - Poisson [1]	11800 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	1386 mg/l
CL50 - Poisson [2]	> 1000 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
Algues ErC50	169 mg/l
NOEC chronique crustacé	16 mg/l

Éthylènediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)	
CL50 - Poisson [1]	41 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])
CE50 - Crustacés [1]	140 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna
CL50 - Poisson [2]	59,8 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [static])
Algues ErC50	1,01 mg/l
LOEC (chronique)	50 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC (chronique)	25 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'
NOEC chronique poisson	≥ 25,7 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) Duration: '35 d'

12.2. PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ

Daraclean 236	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Daraclean 236	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
Triéthanolamine (102-71-6)	
BCF poissons 1	< 3,9
Coefficient de partage n-octanol/eau	-2,53

12.4. MOBILITÉ DANS LE SOL

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. AUTRES EFFETS NÉFASTES

Effet sur le réchauffement global : Pas d'effet connu avec ce produit.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

13.1. MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Recommandations relatives à l'élimination du produit ou de l'emballage : Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Conformément aux exigences du DOT/TMD/IATA/IMDG

DOT (vrac) : Non réglementé pour le transport
 DOT (non-vrac) : Non réglementé pour le transport
 TMD : Non réglementé pour le transport
 IATA : Non réglementé pour le transport
 IMDG : Non réglementé pour le transport

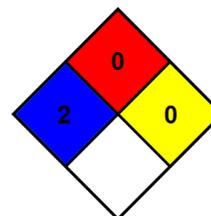
SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES

Tous les composants de ce produit figurent à l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'Environmental Protection Agency des États-Unis (ou en sont exclus).

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Danger pour la santé NFPA : 2
 Danger d'incendie NFPA : 0
 Réactivité NFPA : 0



15.2. RÉGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.3. RÉGLEMENTATIONS DES ETATS - USA

⚠ ATTENTION: Cancer et Troubles de l'appareil reproducteur - www.P65Warnings.ca.gov

Triéthanolamine (102-71-6)

U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
 U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List
 U.S. - Massachusetts - Right To Know List

Préparé selon la norme sur la communication des risques (Hazard Communication Standard, CFR29 1910.1200) HazCom 2012 et le Règlement sur les Produits Dangereux (RPD) SIMDUT 2015

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 08/11/2021
Autres informations : Aucun(e).
Préparé par : Nexreg Compliance Inc.
www.Nexreg.com



Indications de changement:
Composition/information sur les ingrédients. Classification GHS.

SDS HazCom 2012 - WHMIS 2015 Nexreg Magnaflux

Clause de non-responsabilité : nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.